

ETTI : mode d'emploi pour mobiliser le PIC IAE 2026 (hors SPOTT et LC) Chaque étape est obligatoire

Les parcours cofinancés dans le cadre du PIC IAE doivent respecter les règles d'éligibilité des CIPI et CDPI définies par la branche

	CIPI/CDPI	Plan de développement des compétences
1	Complétez le <u>fichier Excel de remontée de besoins</u> (un onglet pour les CIPI/CDPI, un onglet pour les actions de formation) et adressez-le par mail à votre conseiller emploi formation avec les programmes de formation au moins 15 jours avant le démarrage de la formation	
2	Votre conseiller étudie vos demandes et vous informe de l'éligibilité des projets et de la disponibilité des fonds par mail.	
3	Pour les actions validées par votre conseiller*, vous déposez vos dossiers dans Mon Espace en joignant les pièces obligatoires : programme de formation et convention de formation	
	Vous saisissez votre DRF au minimum 48h avant le démarrage de la formation en indiquant dans référence projet « PIC IAE 26 »	Déposer un dossier via le sous dispositif PIC IAE disponible dans les actions de formation
4	Votre DRF sera validée dans les 48h. Vous recevrez un accord de prise en charge du forfait CIPI/CDPI	Votre dossier sera traité dans les meilleurs délais et vous recevrez un accord de prise en charge précisant le cofinancement.
4 bis	Saisissez les contrats dans Mon Espace en indiquant dans référence projet « PIC IAE 26 » dans les 30 jours après l'accord de la DRF. Vous recevrez un accord de prise en charge précisant le cofinancement.	
5	Déroulement de la formation Prévenir AKTO en cas d'annulation / changement d'effectif / changement de date	
6	Demander le remboursement du dossier sur Mon Espace : une seule demande pour couvrir le forfait, le cofinancement et le reste à charge éventuel. Pièces à joindre : Certificat de réalisation (conservez les feuilles d'émargement en cas de contrôle), la facture de l'OF (si subrogation) ou facture entreprise et copie de facture OF (si absence de subrogation), bulletin de salaire du salarié en insertion du dernier mois de formation, justificatifs des frais annexes (trame à disposition), justificatif de délégation en cas de CIPI/CDPI	

**pour les actions non éligibles sur le PIC IAE par mon conseiller, vous pouvez déposer vos dossiers sur mon Espace sans passer par le sous dispositif PIC IAE pour les actions de formation ou pour les CIPI/CDPI en déposant une DRF sans mentionner le PIC IAE en commentaire.*